

**SUPPRESSION DU SEUIL DE LA SCIE NEUVE
A BOIS D'AMONT
AVIS DE PUBLICITE**

AVIS AFFICHE LE 1^{er} avril 2016

En vue de restaurer la continuité écologique sur l'Orbe, le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura prévoit de supprimer le seuil dit « de la scie neuve », situé sur la commune de Bois d'Amont. La suppression de ce seuil est envisagée puisqu'il est sans usage depuis de nombreuses années.

Au préalable, conformément à l'article R.214-27 du code de l'environnement, après avoir consulté les services fiscaux, le PNR du Haut-Jura a déposé à la mairie de Bois d'Amont un dossier qui expose le projet concernant le devenir du seuil dans le cadre de l'objectif de restauration de la continuité écologique.

Cette mesure permet à un éventuel propriétaire ou bénéficiaire d'une autorisation relative au seuil de la scie neuve de se faire connaître auprès du PNR du Haut-Jura tout en lui apportant la preuve de ses droits sur cet ouvrage. Il peut, en outre, présenter au PNR du Haut-Jura ses observations quant au projet.

Le dossier est consultable, pour une durée de 4 mois à compter de la date d'affichage du présent avis, à la mairie de Bois d'Amont, 90 rue de Nostang 39220 BOIS D'AMONT

Ouverture au public :

Le lundi : de 13h30 à 18h30

Les mardi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

Le jeudi : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h30

Le dossier est également disponible sur le site internet de la Préfecture du Jura.

Un avis est déposé :

- A la mairie de Bois d'Amont
- Sur le site Internet de la Préfecture du Jura : <http://www.jura.gouv.fr>
- Sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr>
- Sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes, délégation de bassin Rhône-Méditerranée : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

Vous pouvez faire connaître vos observations ou poser des questions relatives à ce dossier par message électronique ou par courrier au Parc naturel régional du Haut-Jura, Maison du Parc, 29 le village, 39310 LAJOUX, parc@parc-haut-jura.fr